

Représentation électorale—Loi

Je dois dire que la baisse du niveau de représentation proposé par le gouvernement dans le cas de l'Alberta et, dans une moindre mesure, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, aurait dû inciter d'autres députés à protester. Je sais, monsieur le Président, que, même si vous êtes vous-même député de l'Alberta, vous ne pouvez pas vous permettre de dire quoi que ce soit. Il me semble cependant que vous pourriez intervenir en privé auprès des députés pour les inciter à soulever cette question.

Comme j'habite bien loin de l'Alberta, je pourrais certes me demander si cette proposition ne trahit pas un stratagème quelconque fondé sur l'hypothèse voulant que, après le recensement de 1991, on aurait bien constaté que les chiffres de 1981 ne justifiaient pas le niveau de représentation actuel à cause de l'exode massif que l'Alberta connaît depuis quelques années. C'est cependant une idée plutôt insidieuse et sournoise que je ne devrais pas avancer puisque j'essaie de montrer que nous nous préoccupons des habitants de toutes les provinces du Canada. Il me semble qu'il se passe quelque chose de bien insidieux lorsque des députés de l'Alberta et du Québec acceptent calmement que le gouvernement mette à exécution ses projets en vue de réduire l'augmentation prévue du nombre de députés à la Chambre des communes.

En réalité, nous sommes en train de modifier la Loi constitutionnelle, l'un de nos documents fondamentaux. C'est un document qui a créé la monarchie parlementaire selon la volonté du peuple laquelle s'exprime par l'élection de députés à la Chambre des communes. En s'imaginant pouvoir modifier la Constitution de façon détournée sans alerter tous les députés de toutes les provinces du Canada, le gouvernement nous donne le triste spectacle de son évolution depuis le 4 septembre 1984. Le débat d'aujourd'hui laisse entrevoir bien d'autres raisons de s'inquiéter.

En examinant les problèmes qui pourront se poser si la loi est adoptée, je voudrais examiner le cas de la «province» du nord de l'Ontario. Pour la gouverner de nos amis les rédacteurs du harsard, je mets le mot «province» entre guillemets, bien que ceux qui sont au fait des réalités canadiennes se soient rendu compte il y a des années que la seule façon de rendre justice aux réalités géo-démographiques de notre pays était de créer une province du Nord de l'Ontario. Puisque la Constitution ne reconnaît pas une telle province, il faut que tous les représentants du nord de l'Ontario examinent avec soin les conséquences du projet de loi C-74.

Des députés nous ont déjà fait part de problèmes que soulèvent certaines anomalies du fait de la taille des circonscriptions. Avant la dernière révision, le nord de l'Ontario comptait 12 circonscriptions. Il en compte une de moins aujourd'hui. Il faut donc se demander comment la nouvelle formule affectera le nord de cette province. Selon le projet à l'étude, l'Ontario n'obtiendra que deux nouveaux sièges alors que la croissance démographique a été forte dans certaines régions comme celle d'Ottawa et de Toronto. Ces régions étant sous-représentées, certaines pressions s'exerceront contre le nord de l'Ontario, pressions auxquelles nous allons résister de notre mieux.

Les problèmes de représentation qui se posent déjà dans notre région ne doivent pas être envenimés. Ne concéder que deux sièges pour des régions où la croissance a été particulièrement forte, voilà qui pourrait mettre en péril le nord de la province. Un député qui se met à la disposition de ses électeurs, une fonction essentielle de tout député fédéral, se heurte à

d'énormes difficultés, surtout dans le nord-ouest de l'Ontario. Je me rends bien compte, évidemment, que mes collègues de la région métropolitaine de Toronto, ont 100,000 électeurs, voire...

Une voix: Davantage.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Davantage. Ce n'est pas la première fois qu'on me parle de ce chiffre. Il est inutile que le député me le rappelle. Avec le projet de loi à l'étude, ce chiffre serait moins élevé. Mais il n'en demeure pas moins que les députés qui représentent ces circonscriptions peuvent téléphoner sans passer par l'interurbain et voyager sans qu'il leur en coûte trop pour desservir leurs électeurs. Aussi, je ne peux m'empêcher de songer à la circonscription provinciale de Lake Nipigon en raison des problèmes incroyables auxquels se heurte mon collègue provincial. L'Assemblée législative provinciale compte 125 sièges. Par conséquent, les difficultés liées au système de représentation devraient être minimales. Mais la circonscription de Lake Nipigon, qui traverse la moitié de la rive nord du lac Supérieur en embrassant la ville de Thunder Bay pour se prolonger encore un peu vers le sud-ouest, est très étendue. La route est le seul moyen que le député provincial puisse utiliser pour se rendre dans la plupart des localités de cette circonscription. Il peut emprunter l'avion en ce qui concerne les régions du nord, mais dans la plupart des cas, il s'agit de vols nolisés. Ce député passe donc des heures, voire des jours, sur la route pour pouvoir rencontrer les électeurs des différentes régions qu'il représente.

J'ai parlé de ce problème pour rappeler que dans ma propre circonscription de Thunder Bay-Nipigon, à l'annexe III, je ne me heurte pas à autant de difficultés, mais si on en modifiait les limites, comme on le propose dans cette mesure, je serais probablement dans le même cas que mon collègue provincial. Je me rends dans des localités situées à quatre heures de route. Je pars à 9 h 30, passe quelque temps à une réunion, m'arrête une ou deux fois en route et je rentre chez moi à 22 h 30, comme je l'ai fait il y a une semaine lorsque j'ai visité l'une des petites collectivités indiennes. C'est un village où je n'aurais pas pu me rendre par avion. Je n'ai pas envisagé d'en affréter un, mais je ne pense pas que j'aurais pu m'y rendre par avion. Si je voulais prendre le train pour me rendre dans certaines de ces localités situées le long de la ligne nord du CN, Armstrong et Collins d'un côté, Ferland et Mud River de l'autre, en traversant Auden, Aroland et Nakina—et j'ai bien examiné les horaires—j'ai découvert qu'un train qui fait l'aller dans un sens ne fait le retour que trois jours plus tard. Ce mode de transport terrestre n'offre aucun moyen acceptable de voyager et cette ligne n'est desservie par aucune route. Certains villages sont situés sur des lacs ou des rivières et il est donc possible de s'y rendre par avion, mais que l'on ne me dise pas que je ferai ainsi réaliser des économies aux Canadiens. Que l'on ne me dise pas que le fait d'étendre les circonscriptions ne coûtera pas plus cher aux Canadiens. On peut prendre le métro à Toronto et se rendre n'importe où en ville, et prendre ensuite le tramway, le bus et ainsi de suite, pour une somme modique. Toutefois, il ne faut pas oublier les frais qu'implique la desserte de ces régions septentrionales à une époque où le gouvernement ne pense qu'au marasme économique et qu'à faire des économies dans certains secteurs.